

Se prémunir des vols

Vol à l'arraché ou à la tire

- ▶ Dans la rue, portez votre sac en bandoulière côté « façade habitation ». Ne tenez pas votre téléphone à l'oreille « côté chaussée ».
- ▶ Optez pour un petit sac et orientez son ouverture vers vous. Emportez le minimum d'argent liquide.
- ▶ Si un agresseur tente d'arracher votre sac, ne résistez pas, surtout s'il est à scooter ou à rollers.
- ▶ Soyez vigilant en cas de mouvements de foule (transports, grands magasins...).
- ▶ Évitez de placer les valeurs que vous détenez dans les poches latérales ou arrières de vos vêtements. Préférez les poches intérieures munies de fermetures.

Vol au distributeur de billets

- ▶ Évitez d'effectuer vos retraits d'argent à date et heure fixes.
- ▶ Lors du retrait, ne vous laissez pas distraire par un ou plusieurs individus.
- ▶ Si vous êtes en difficulté, demandez de l'aide à l'agence bancaire. Ne communiquez jamais votre code à une personne proposant son aide.
- ▶ Composez votre code confidentiel à l'abri des regards.
- ▶ Si votre carte est avalée, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressorte pas. Signalez-le immédiatement à votre établissement bancaire.
- ▶ Faites-vous accompagner par une personne de confiance pour vos opérations financières.

Vol à la fausse qualité

(Usurpation d'identité)

Se faisant passer pour des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, voire policiers), des escrocs abusent de votre crédulité, pour s'introduire chez vous. Ce type d'infraction est puni par une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende (Art. 311.4 alinéa 5 du Code pénal).

- ▶ Si une personne se présente à l'interphone ou à votre porte, utilisez l'entrebâilleur ou le judas. Exigez la carte professionnelle et l'ordre de mission (ou le justificatif de passage). En cas de refus, ne laissez pas entrer la personne.
- ▶ Si vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage, dans le hall d'immeuble, vérifiez la venue de cette personne auprès de l'organisme d'origine, bailleur, syndic, concierge ou voisins.
- ▶ Si vous souhaitez effectuer un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez sur vos avis d'échéance ou factures et non ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.

Dans tous les cas :

- ▶ Quelle que soit la profession de celui qui se présente, vous ne devez en aucun cas le laisser entrer, si vous avez le moindre doute.
- ▶ Proposez un autre rendez-vous, le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
- ▶ Après 18h, ne laissez entrer personne chez vous.
- ▶ Si vous décidez de faire entrer un individu, demandez la présence d'un voisin. Ne quittez pas l'individu et accompagnez-le dans tous ses déplacements.
- ▶ Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos objets de valeurs et liquidités.



Prospectus frauduleux

Faites attention aux prospectus d'aspect officiel (souvent bleu, blanc, rouge) déposés dans vos boîtes aux lettres. **Souvent ces publicités comportent des listes de numéros d'urgence.**



Vols et cambriolages, ayez les bons réflexes !



Contre les cambriolages : 2 réflexes !



Savoir se protéger

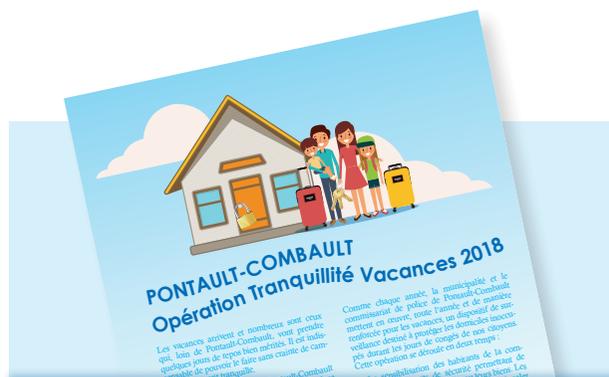
- ▶ Équipez votre porte d'entrée d'un système de fermeture fiable (viseur optique, entrebâilleur).
- ▶ Au rez-de-chaussée, faites installer des volets à vos fenêtres.
- ▶ En cas d'absence, confiez vos clés à une personne de confiance. Ne les laissez pas sous votre paillason ou dans votre boîte aux lettres.
- ▶ Si vous êtes absent, pendant une longue période, faites ouvrir vos volets régulièrement et relever votre courrier, par une personne de confiance.
- ▶ Placez vos bijoux en lieu sûr et faites expertiser, si nécessaire, vos objets de valeur pour l'assurance. Vous pouvez les photographier et noter leur numéro de série. Conservez précieusement les documents afférents.
- ▶ Si vous perdez vos clés, faites changer les serrures.
- ▶ Si vous vivez seul, indiquez votre nom complet et seulement l'initiale de votre prénom sur votre boîte aux lettres sans préciser « Monsieur » ou « Madame ».

Réagir en cas de cambriolage

- ▶ Ne touchez à rien, afin de préserver toutes traces exploitables pour l'enquête.
- ▶ Prévenez de suite la police. Une équipe sera envoyée sur les lieux, afin de procéder au relevé des empreintes et des indices. Après le passage des policiers, faites réparer votre porte et changer vos serrures.



- ▶ Au moindre indice de cambriolage (porte ouverte, vitre cassée...), n'entrez pas seul chez vous, soyez accompagné ou réfugiez-vous chez un voisin. Les cambrioleurs peuvent être encore dans votre domicile !
- ▶ Si vous avez le moindre doute, **composez le 17.**



Se protéger toute l'année

La municipalité et le commissariat de Pontault-Combault renforcent la surveillance des domiciles inoccupés, durant vos congés, avec l'opération « Tranquillité vacances ».

Vous pouvez télécharger la fiche d'inscription sur le site internet de la ville ou la retirer au commissariat de police nationale, au poste de police municipale ou à l'accueil de la mairie.

Informations utiles

Police : composez le 17

Pompiers : composez le 18

Police municipale : 01 70 05 46 00

82, avenue du Général de Gaulle
77340 Pontault-Combault

Accueil téléphonique :

du lundi au samedi 8h-22h

Accueil physique :

du lundi au samedi matin
8h30-11h45 et 13h30-17h45

Vous êtes victime ?

Point d'accès au droit :

La Maison de la justice et du droit

Cour de la Ferme briarde (mairie)

107, avenue de la République

77340 Pontault-Combault

01 70 05 45 83